

Le coeur humain : monologue

Autor(en): **Marcel, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **62 (1924)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-218569>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÏSSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LE 10 FÉVRIER 1798

LE 9 février, sous la présidence du Dr Muret, de Morges, l'Assemblée provisoire vaudoise, qui avait interrompu ses débats sur la convocation de l'Assemblée constituante de la République lémanique, pour examiner le projet de République helvétique une et indivisible apporté deux jours auparavant par Suchet, l'aide-de-camp de Ménard, décida de l'accepter, après rapport du Dr Secretan.

Lecture avait été donnée de lettres de Laharpe et de Vincent Perdonnet, recommandant ce projet préparé par Ochs.

La République lémanique avait vécu. Vaud devenait canton du Léman.

L'acte d'adhésion, voté par les 81 membres présents, était de la nature suivante (suivant le protocole déposé aux Archives cantonales) :

« ...Après mûr examen du projet, les membres de l'assemblée émettent unanimement, de la manière la plus énergique, leur vœu fidèle et prononcent leur adhésion pure, simple et entière à cette constitution, attendant de son exécution l'accomplissement des desirs de tous les bons citoyens et le bonheur de la patrie ; et tous les membres signent cette adhésion. »

La nouvelle fut transmise par le résident Desportes à Paris, tandis que de Loës, Perdonnet père et Ausset partaient pour St-Maurice pour le communiquer au résident Mangourit « dont l'attachement au peuple vaudois et les efforts pour le succès de notre liberté sont bien connus... »

Les députés fribourgeois qui siégeaient à l'Assemblée provisoire demandèrent un délai pour obtenir de leurs commettants l'autorisation de se réunir de nouveau à Lausanne avec les Vaudois. Cela n'empêcha du reste pas quatre citoyens fribourgeois de présenter leur vœu d'adhésion dans cette même séance, au nom des communes de Cheires, de Bollion, de Seiry et de Fétingny.

On sait que les communes fribourgeoises et vaudoises de la Broie et de la Sarine formèrent le canton de Sarine et Broye.

La ville de Fribourg restait aux côtés de Berne et dut subir l'attaque du général Pigeon, qui y conduisit deux bataillons d'infanterie légère, la brigade vaudoise du général De Bons et les Fribourgeois insurgés. Cela se passait à la veille de la prise de Berne, survenue le 5 mars, précédée par le sanglant combat de Neuenegg.

La constitution helvétique n'était qu'une sorte d'adaptation de celle mise en vigueur en France. Mais il est remarquable que contrairement à ce qui se passe sous la Révolution française, la religion des Vaudois ne fut nullement inquiétée.

Les assemblées « paroissiales » furent appelées les premières à dire si elles acceptaient la nouvelle constitution ; les textes de l'acte d'adhésion étaient même lus en chaire par le pasteur, — ou le curé. Les ecclésiastiques, nommés par LL. EE., devenaient *ipso facto* fonctionnaires helvétiques.

Mais pendant longtemps encore il fallut déployer beaucoup d'efforts pour vaincre les résistances de ceux qui regrettaient l'ancien régime

et qui déploraient que la transition de la servitude à la liberté entraînaît des réquisitions, des frais, l'emprunt », la présence de soldats étrangers, et que la vie en fût plus chère, au sens désagréable du mot. *L. Mogeon.*



DÉVANT LO DZUDZO

LAUTR'HI, Djan à la Mouâissetta l'avâi du portâ sè tsausse dévânt lo dzudzo por cein que l'étâi recriâ po témoin avoué sa fenna, que sè vesin s'étant fotu onna bourlâie. L'è sa fenna, la Nanon, que l'avâi falliu passâ la premîre. Quand l'a z'u fini, son tor l'è arrevâ.

— Quemet vo z'appellâ-vo ? lâi dit lo Grand-Dzudzo.

— Djan à la Mouâissetta. Que lo bon Dieu mè reinvêsse se dio dâi dzanlhie ! Et ma fenna l'è la Nanon à Teimpêta, de pé Caca-Renaille, asse veré que lo bon Dieu m'ôût.

— Bon ! Et iô démorâ-vo ?

— Ao Prâ-Quegnu, derrâi la Ponta-Cagne. Cllia carrâie que l'a on publicio dévânt, que sti an passâ lo tonnerro l'a fotu avau et que lâi è pe rein mè.

— Quin âdzo âi-vo ?

— Quin âdzo i'è ! Quin âdzo i'è ! Sti coup, monsu lo dzudzo, laissi mè vâi comptâ.

Et Djan de la Mouâissetta sè vire vè la Nanon, que l'étâi à on outro banc, dè coîte li.

— Quin âdzo é-io, Nanon ?

— L'è dzade à cllîâo monsu que l'è facilò de lo savâi. No z'avâi quarant'an eintre lê doû quand no no sein maryâ.

— Justameint, Monsu lq Dzudzo, cein mè fâ dan veingt an po mon comptò. Et quand no no sein maryâ, po no betâ ein minâdzo, mon biau-père m'avâi bailli on bocan nâi, que l'étâi bon qu'on diâbllo et qu'ein a z'u à tsevrillê dein la coumouna. On l'a bin gardâ d'hi z'an. Veingt et dhi, cein fâ dza treinta.

— L'è tot.

— Ah ! na, tot parâi. Apri, i'è z'u on cabri que mon premi bocan m'a fè... pas li, mâ la tchi-vra, et que l'a reimplliêci son père. No l'âi gardâ nâo an. Treinta et nâo fâ treinte-nâo.

— Mâ... mâ...

— Etiusâde. Apri i'è z'u cllî bocan cheindri qu'on n'a gardâ que cin an, po cein que pouâve pas fère cein que faillâi. Ie dio dan : treinte-nâo et cin, fâ quarante-quatro !

— Se vo plliê !

— Estiusâda. Du cein, n'ein ein min z'u doze an à la felâie, tandu que ma felhie frequentâve po ne pas que cheinte mau à sè tsermalâ et que trovâi on hommo. Dinse quarante-quatro et doze cein fâ dza bo et bin cinquante-six.

Lo dzudzo sè catsive lo mor avoué la man po pas rîre.

— Oi, l'è dinse. Du cein n'ein ratsetâ cllî bocan à barbetta mâiti nâire, mâiti blliantse, que-

met vo, monsu lo dzudzo, que l'a doûra six an. L'a z'u la bourdze perclliousâie pè lo mâchlio à Grenadiê. Dan, no diên cinquante-six et six, cein fâ...

— Soixante-doû. Vo z'âi dan soixante-doû z'an.

— Perdonnâ-mè, monsu lo dzudzo, n'è pas tot. Apri, no z'ein âi z'u doû ein on iâdzo, cllî qu'on lâi desâi Barbican et pu la Quuva-rotta, po cein que l'avâi z'u la quuva copâie pè on caïon. L'è gardâ Quuva-rotta trâi z'an dè plliê que Barbican.

— L'è veré, fâ la Nanon, m'ein rassovigno prâo, et que Barbican on l'a gardâ quatr'an.

— Et vâi, monsu lo dzudzo. Dinse, lè quatr'an à Barbican, avoué lè trâi à Quuva-rotta cein fâ sat, et pu... diêro âi-no de... i'è perdu... atteindvo vâi, vu recoumeinci. Mè su dan maryâ à veingt-an...

— Se vo plliê, fâ lo dzudzo, l'è prâo dinse. On ein îre à soixante-doû.

— L'è bin cein, soixante-doû et sat, fâ bo et bin soixante-nâo. Et pu, le bocan que i'è orâ et que l'a dza houit an, cein fâ...

— Septanta-sat.

— Tot justo, monsu, et se n'è pas âobliâ, d'autrâi bocan, ie vè su mè septante-houit !

Marc à Louis du Conteur.

Du tac au tac. -- Une dame rencontrant son ancienne bonne :

— Vous êtes maintenant chez Mme Une Telle. Je n'aurais jamais cru que vous trouveriez une bonne place aussi rapidement.

Mais si. Ma nouvelle patronne m'a dit : « Dès l'instant que vous avez pu rester deux mois chez cette femme-là, c'est que vous êtes un ange. »

L'inconvénient. — On dit que ce docteur est un bon médecin.

— Ne m'en parlez pas ! En voilà un que je n'aime guère !

— Mais je croyais qu'il avait guéri votre mari d'un rhumatisme que personne n'avait pu soulager.

— C'est bien pour cela que je ne l'aime pas ; je ne sais plus maintenant quand il va pleuvoir, et l'autre jour j'ai gâté un chapeau de cinquante francs.

LE CŒUR HUMAIN MONOLOGUE

A Henri Delgrande.

LE cœur humain est un organe musculaire qui se compose de quatre cavités : deux petites oreilles ou *oreillettes* et deux petits ventres ou *ventricules*. Si vous en doutez, vous pouvez vérifier la chose sur votre propre personne.

Quand je diç propre, n'est-ce pas, c'est un souhait que j'exprime, et non pas une certitude.

Les savants déclarent que le cœur se trouve dans la cage thoracique. C'est faux. Si cela était, il serait impossible de se tordre les côtes sans comprimer et tordre son cœur en même temps ; l'on souffrirait le martyr ! Voici la vérité : beaucoup de gens ont le cœur, là, sur la main, d'autres n'en possèdent point ; il n'y a pas d'intermédiaire, il ne s'agit pas de cage thoracique !

Les professeurs vous l'affirmeront : le cœur a la grosseur du poing de l'individu, d'où nous concluons à l'absence de cœur chez les manchots. Ces infortunés sont davantage à plaindre que les heureux culs-de-jatte qui eux, à cause de leur

infirmité, sont assurés de n'avoir jamais l'estomac dans les talons.

Une quantité de personnes ont trop de cœurs, alors, elles ne parviennent plus à les compter; une foule n'en a pas assez et doit s'en contenter de deux ou trois seulement. En face de ces phénomènes, parlons de la sagesse de la nature!

Comme on le sait: l'homme se distingue des autres animaux par sa perversité, par son mauvais instinct, par sa méchanceté. Un zèbre, par exemple n'aura pas le cynisme de renverser un bon bourgeois d'une ruade après avoir mûrement réfléchi; un homme, oui.

Jamais vous n'entendrez une bête, même un cochon, tenir des propos obscènes; un homme, oui.

Un cheval ne mentira pas; un homme, oui.

Ce sont les raisons pour lesquelles les animaux restent inférieurs à l'homme. Le soir où un poulain viendra à sa mère et lui affirmera qu'il se rend au concert alors qu'il compte aller au ciné avec son amie, ce soir-là, dis-je, l'ordre des Ongulés imparidigités égalera en distinction l'ordre des Bimanes. Parfaitement.

L'homme, proclamais-je est pervers. En effet, il a perdu toute notion d'équité, il étale un sans-gêne vraiment extraordinaire.

Tenez: j'ai connu un ministre... Quoi? Mes relations distinguées vous étonnent? Mon Dieu! J'ai connu encore trois députés, deux concierges de grands bâtiments et un ambassadeur ou voyageur de commerce... alors! Donc, j'ai connu un ministre, un monsieur très sévère sur le chapitre de l'honnêteté qui ne rougissait plus de se livrer aux impostures suivantes:

Après le sixième verre de vin ou avant et pendant les fêtes patriotiques il ne manquait pas de chanter:

«A toi, patrie, à toi tout mon cœur, à toi tout mon cœur à jamais!»

Deux jours plus tard — vous entendez bien? — le monstre soupirait à l'église:

«O mon Dieu, je vous donne tout mon cœur, à jamais!» en sachant qu'il n'en avait plus jamais qu'il venait de l'offrir au pays.

Ce qui ne l'empêchait pas de chuchoter la nuit à l'oreille de sa femme:

«Adèle, du jour où je te connus, tu pris tout mon cœur, à jamais!»

Peut-on être faux à ce point? Je vous le demande.

Moi, de semblables mensonges m'écoeurent. Aussi, quand je serai fiancé, j'exigerai de la franchise et serai franc. Je murmurerai sur les lèvres, dans l'œil d'Adelaïde — car je ne veux pas qu'elle s'appelle autrement qu'Adelaïde! J'adore ce nom: Adelaïde — je murmurerai: «Adelaïde, je t'aime avec une force de trente *chevaux-vapeur* (30 H. P.), je te donne le ventricule gauche de mon cœur, soit la partie qui communique avec la grosse *artère aorte*; toi, passe-moi une oreillette, veux-tu?»

De cette façon j'aurai encore un ventricule et deux oreillettes, plus celle de ma fiancée, à dépenser en affections; vous comprenez?

Le cœur humain se dévoile d'une sensibilité excessive. Un rien suffit à le meurtrir. A ce propos, voici une anecdote authentique: Mon ami François sain de corps comme d'esprit, apte au service militaire, fort, plein de santé, eut le cœur broyé simplement à cause d'une fenêtre ouverte. Il se trouvait dans une chambre en compagnie d'une jeune fille qu'il adorait. Désignons-la par *b* (petit *b*). A l'improviste elle lui signifia qu'elle l'envoyait au diable, ouvrit la fenêtre, s'enfuit. Pft!...

Mon ami ouvrit la bouche tant il était surpris, il avala probablement un courant d'air, et, comme il possédait le cœur à la place de l'estomac, le courant d'air descendant de la *cavité buccale* dans le *pharynx*, dégringola jusqu'au fond de l'*œsophage* et occasionna un mal de cœur.

Mon ami se mit longtemps au régime des *camomilles*, tant et si bien que son cœur se transformant en *estomac*, à la fin il en eut mal à l'*estomac* et mourut cinquante ans plus tard en

tombant d'un troisième étage sur une caisse à ordures, oubliée imprudemment sur un trottoir.

De me souvenir de cette histoire, j'en ai le cœur gros et comme j'ai peur de voir grossir mon poing, laissez-moi me sauver, voulez-vous?

Ah!... encore un conseil: Si vous soupçonnez votre épouse de vous dire des «*blagues*» et que vous désiriez en avoir le cœur net, ce n'est pas nécessaire de le passer au papier de verre.

Eh!... j'oubliais: si vous parlez à cœur ouvert à un ami intime, ayez soin de fermer les portes à clef; et si vous croyez que les murs ont des oreilles, n'hésitez pas: enlevez les murs! Ainsi vous serez tranquille. *André Marcel.*

LA MANIÈRE DE VIVRE DE NOS ANCÊTRES

(Suite.)

Comment les Dames se doivent gouverner en leur vie, pour conserver leur beauté.

OMME les hommes surpassent les Femmes en force, ainsi les femmes excellent-elles le plus du temps les Hommes en beauté. C'est pourquoi il ne faut point trouver étrange si elles sont curieuses de conserver ce qui semble leur appartenir de droit naturel. Joint que la beauté est cause qu'elles en sont plus aimées et caressées...

La beauté des personnes dépend non seulement de la juste proportion des membres, mais aussi de la bonne température du corps. Car bien que les membres soient tous exactement compassés, si est-ce que s'il y a quelque intempérature, elle gaste le teint, fait perdre le lustre, ôte la grace et efface toute la beauté du cuir. Partant les Dames qui désirent conserver leur beauté, doivent choisir un air tempéré pour faire leur demeure ordinaire. Car l'air trop chaud hasle le visage, le trop froid le ternit, le trop humide le rend bouffi et le trop sec le fait ridé. Elles se doivent contregarder des rayons du soleil, du serain et des vents tant meridionaux que septentrionaux. L'usage des masques leur est fort utile contre l'injure du temps. Et quand l'air est bien tempéré, le masque est encore bien seant aux laides pour couvrir leur diformité, mais non pas aux belles. Car il ne sert plus alors qu'à cacher leur beauté, laquelle elles peuvent faire paroître à chacun, sans en recevoir aucune incommodité. Elles doivent toujours porter des couleurs agreables à l'œil. Le verd, le bleu et le violet resjouissent la veüe. Parquoy ne font pas mal d'orner leurs doigts et enrichir leurs vestemens de belles pierres precieuses, comme saphir, esmeraude, rubis et diamans.

Elles se doivent nourrir de viandes délicates bien tempérées et non abondantes en excremens, à fin d'engendrer un sang pur et exempt de superfluité, qui leur donne une couleur vive et face le teint frais, par le moyen de ses douces vapeurs et rendre les joies vermeilles et la face claire, en esmaillant intérieurement de rouge le cuir qui est naturellement blanc. Il se faut abstenir des viandes extremement chaudes et seches, pour ce qu'elles engendrent abondance d'humeur bilieuse, qui rend le visage pasle et jaunastre, et de celles qui sont excessivement froides et seches, pour ce qu'elles rendent le cuir obscur et blaffart, par le moyen des humeurs melancholiques, qu'elles engendrent. Pareillement des viandes fort froides et humides, pour ce qu'elles font le visage esblaré et bouffi. Par Consequent toutes viandes grossières, visqueuses, venteuses et qui peuvent oppiller ne leur valent rien. Leur pain doit estre de pur froment, bien levé, un peu salé et cuit d'un jour ou deux. La chair de mouton, veau, chevreau, levraux, lapreaux, poulets, pigeonneaux, perdreaux, phaisans, cailles, tourterelles, alloëttes et tous oyseaux de montagnes, leur est bonne. Mais la chair de porc, de bœuf, de lièvre et des oyseaux de rivière, ne leur est pas propre. Le poisson ne leur est guere bon, parce qu'il est phlegmatic. Toutefois, la sole, la truite et autres pareils poissons, nourris en eau courante, sablonneuse ou pierreuse, ne leur sont pas mauvais. Les œufs frais leur sont fort bons. La patisserie, les pois, les fèves,

les ails, les oignons, les fortes especes leur nuisent infiniment. Il leur est permis de manger en Esté quelque peu de fruits, quelques fois de la salade, quelques fois de la cresse nouvelle ou du fourmage de cresse ou quelques autres choses rafraichissantes. Quant au boire, l'eau froide leur est extremement nuisible, si elle n'est bouillie. L'eau d'orge leur est bien meilleure. Un petit vin délicat trempé d'eau leur est convenable.

Au dormir et veiller faut garder une mediocrité. Car le trop dormir engendre superfluité d'humeurs, qui rendent le corps pesant, les sens stupides, les yeux chassieux et le visage bouffi. Le trop veiller desseche la personne, fait multiplier la cholere et donne mauvaise couleur. Il est permis aux Dames de dormir une heure davantage que les hommes, pour ce qu'elles sont de leur nature plus humides. A elles seules appartient de faire tous les jours honneur au soleil...

Il faut aussi que les Dames, pour entretenir leur beauté, évitent toutes les passions de l'ame, comme la cholere, la peur, la tristesse, et qu'elles appliquent leurs esprits à chanter la musique, sonner des instrumens et autres choses plaisantes, à fin de les resjouir et les tenir toujours en gaye humeur! *(A suivre.)*

Ge que peut contenir une cuillerée — Une cuillerée à soupe bien pleine contient.

24 grammes d'eau.
18 grammes d'huile.
30 grammes de sucre en poudre.
40 grammes de sel fin.
25 grammes de farine
Une cuillerée à café contient :
5 grammes d'eau.
4,5 grammes d'huile.
6 grammes de sirop.
7 grammes de sucre.
6 grammes de farine.
10 grammes de sel fin.
Une pincée de fleurs ou feuilles pèse environ 4 ou 5 grammes, une poignée 25 à 30 grammes.

CETTE « POISON » DE MINISTRE

(Suite.)

— On y va! mais, qu'est-ce qui lui prend à la Louise? Ma parole! elle m'appelle comme si j'étais sur un nid de guêpes ou bien comme si j'avais laissé mon chapeau sur la tête pour parler à un ministre. Ainsi je vous disais que le nôtre, on racontait hier au café qu'il avait dit dans son dernier sermon...

— Quoi?

— Qu'on pouvait être bon patriote sans être radical. C'est un anarchiste alors, c'est sûr. Radical ou anarchiste il n'y a pas de milieu.

— Jean-Louis!

— On y va! on y va! Tâchez voir de trouver ce ministre, hein! Je paye une bouteille et une fine si la Louise a dit vrai, mais y a pas de risques.

— Entendu... Je monte.

Et nous nous sauvâmes dans la grange pour y rire à notre aise et pour suivre sans être vus la scène qui allait se passer:

— Eh bien! c'est du propre ce que tu as fait là; tu peux te vanter d'avoir bien travaillé! Et dire que ces monstres d'hommes accusent les femmes d'avoir mauvaise langue! gros benêt! sais-tu à qui tu parlais tout à l'heure?

— Pardine! au cousin de Paul Henrioud qui fait des études par Lausanne et puis à un autre que je connais pas, qu'ils auront embauché pour les moissons.

— Sais-tu qui c'était cet...autre?

— Qui?

— Le ministre, tu entends? ou! notre pasteur à qui tu as dit des choses...! et si je t'avais pas appelé et empêché de continuer...

— Tais-toi, ce n'est pas possible! Voyons, tu es sûr? Eh bien si c'est ça, me voilà dans de beaux draps!

— Qui, dans de beaux draps. Qu'est-ce qu'il doit penser, de toi et de ta famille?

— Cette poison de ministre, va! mais aussi qui est-ce qui l'aurait reconnu sous ces «*saloppettes*» et cette blouse? pas même ses conseillers de paroisse. Quand je disais du mal des ministres, il riait et il ajoutait...

— Si tu ne vivais pas comme un païen qui ne